

LES BAINS ET PISCINES À METZ – DU BAIN DANGEREUX AU BAIN VERTUEUX, LUDIQUE ET SPORTIF



JEAN-CHRISTOPHE DIEDRICH

Le rapport intime qu'entretient l'Homme avec l'eau s'inscrit dans une histoire de la longue durée que Georges Vigarello (1) a entrepris d'écrire en partie dans son histoire du propre et du sale, renouvelant de ce fait l'historiographie sur le sujet. Bien sûr, le bain existait déjà à l'époque romaine, mais il disparaît en Occident vers la fin du Moyen Âge, au moment où il est associé aux grandes pandémies. Par la suite, et lentement, l'Occident en réapprend les vertus. Comment, à l'échelle d'une ville telle que Metz, le bain aux fonctions multiples s'inscrit-il à nouveau dans les lieux, les pratiques et les nouvelles aspirations des habitants? Ce sont les médecins hygiénistes qui rédigent les premiers rapports dans le but de rendre aux bains toutes leurs vertus, préconisant ceux-ci pour soigner, mais également prévenir les maladies. C'est autour de 1850 que la cause semble être entendue auprès des édiles, la municipalité construisant des bains publics, des lavoirs et les premières installations sur la Moselle. Le bain vertueux se double par la suite progressivement d'autres attributs, celui par exemple, de l'amusement, malgré les dangers de la noyade. L'apprentissage de la natation se développe timidement au sein des élites, son utilité reconnue permettant à partir du début du XX^e siècle d'envisager d'en faire une pratique plus démocratique, sportive et spectaculaire. Le long glissement des fonctions du bain accompagne les transformations profondes des sociétés occidentales qui inventent les loisirs (2).

I. LE BAIN ET SES NOUVELLES VERTUS : LE TEMPS DES BAINS MÉDICAUX ET DES BAINS LIBRES DE RIVIÈRE 1773-1850

La fin du XVIII^e siècle marque la reprise d'une tradition ancienne, multiséculaire, celle des bains marquée par l'imaginaire des bains antiques ou orientaux.

1. LE RETOUR À LA PRATIQUE DU BAIN

En 1773, François Durant, maître perruquier à Metz (rue du Faisan), décide de diversifier son commerce en proposant des bains à sa clientèle. Il demande l'autorisation de pouvoir puiser son eau dans la Moselle à hauteur du Jardin d'Amour (3). Dans sa requête, il précise que ce même genre d'établissement existe à Paris et dans les grandes villes du royaume. Ainsi, les bains réapparaissent dans la cité messine, au moins dans les archives, durant ces années 1770 (4), devenant les héritiers un peu différents des établissements d'étuves qu'on pouvait rencontrer encore à la fin du Moyen Âge, et qui passaient pour des lieux où se mêlaient les fonctions d'hygiène, de restauration et même d'amour vénal.

(1) – Georges Vigarello, *LE PROPRE ET LE SALE, L'HYGIÈNE DU CORPS DEPUIS LE MOYEN ÂGE*, Paris, Seuil, 1987 (2^e éd.), 282 p.

(2) – Alain Corbin (dir.), *L'AVÈNEMENT DES LOISIRS 1850-1960*, Paris, Aubier, 1995, 466 p.

(3) – Archives municipales de Metz, DD 45, Bains.

(4) – G. Vigarello, op. cit. (ce qui correspond à la chronologie constatée par Vigarello).

Dans cette fin du XVIII^e siècle, les nouveaux établissements servent davantage à la propreté et l'hygiène qu'à la thérapeutique. Les installations de Durand répondent ainsi, aux nouvelles préoccupations hygiénistes. Il propose, par exemple, des baignoires qui ne sont plus en bois mais en cuivre : « Les baignoires de bois peuvent devenir nuisibles. Le bois est criblé de pores, quelqu'attention qu'on puisse apporter à nettoyer les cuves ou baignoires de cette espèce, on ne peut jamais se promettre d'en avoir exactement enlevé tous les miasmes » (5).

On envisage également d'aménager la rivière afin d'élargir la pratique du bain dans l'enceinte de la ville. C'est en avril 1785 qu'une étude est faite (6) pour mettre en place des équipements de bains de rivière sur la Moselle. Il s'agit d'une sorte de radeau sur lequel on trouve des bains. Il se situe aux abords du Jardin d'Amour. La première saison s'avère déjà un franc succès puisque la recette du mois de juillet s'élève à 357 livres. Les nouvelles installations sont mises en adjudication l'année suivante. C'est le tailleur d'habits Viot qui en obtient l'exploitation. Il n'est cependant pas question de renouer avec la tradition des étuves où les bonnes moeurs étaient souvent mises à mal. Les hommes et les femmes ont donc des horaires bien spécifiques.

Ces nouveaux bains de rivière dans le cadre d'installations spécifiques marquent une première étape qui ne semble pourtant pas pérenne. Au début du XIX^e siècle, nous ne retrouvons aucune trace de ces installations. Elles sont néanmoins remplacées par un établissement situé en face du théâtre municipal. Cette mode pour le bain ne touche d'abord que les plus riches habitants mais le discours hygiéniste tente de populariser cette pratique considérée comme vertueuse.

(5) – Arch. mun. Metz, DD 45, Bains de rivière, 29 décembre 1775.

(6) – Arch. mun. Metz, DD45, Bains de rivière.

(7) – Henri Michel dit TENNETAR (1742-1800) est docteur en médecine à Metz, membre de la Société des Sciences et des Arts de Metz, membre de la Société des Philathènes.

(cf : notice EISELÉ, *MÉMOIRES DE L'ACADEMIE DE METZ*, 1934) et Claire Nihotte, *LES DÉBUTS DE LA CHIMIE EN LORRAINE*, thèse de pharmacie.

Ajoutons l'article sur Tennetar récemment paru dans *LES CAHIERS LORRAINS* : Pierre Labrude et Claire Nihotte, « La chimie en Lorraine au siècle des Lumières : Henry Michel du Tennetar (1742-1800), professeur de chimie à Nancy puis à Metz », *LES CAHIERS LORRAINS*, septembre 2006.

(8) – Arch. mun. Metz, DD45, Bains de rivière.

2. LE DISCOURS SUR LES BAINS

Qui, du discours ou de la pratique, précède l'autre ? En tout état de cause, le discours a pour but de justifier la pratique et de la généraliser. Le médecin messin, Henri Michel, dit Tennetar (7), dans son *Projet d'un établissement où l'on pourrait à volonté faire usage en bains, en douche, en boissons avec des eaux minérales chaudes ou froides les plus célèbres et les plus utiles* (8) (1781) souhaite offrir au plus grand nombre les bienfaits des bains.

« *La plupart des maladies chroniques ne sont plus aujourd'hui traitées et guéries que par l'usage des eaux minérales.* » Pour cela, le chimiste avance l'idée de produire artificiellement une eau minérale pour pouvoir prodiguer des bains à bas prix. Il préconise l'ouverture d'un établissement municipal ouvert à tous les citoyens et évoque le cas de Nancy où les bains rapportent plus de cent louis par an. L'auteur voit enfin l'occasion pour Metz de se transformer en ville thermale attirant à la saison des eaux les habitants des provinces voisines.

Mais Tennetar fait cependant figure de précurseur en la matière, car c'est surtout à partir du XIX^e siècle que le discours sur les vertus des bains gagne l'ensemble du corps médical et progressivement les édiles. Ce discours s'articule autour de trois thèmes. Le premier, déjà ancien, est que le bain est vertueux pour ses applications thérapeutiques. Les mémoires et les rapports des médecins de la Société des Sciences médicales de Moselle témoignent de sa victoire définitive dans la prophylaxie. En 1829, le docteur Grandval, chirurgien major à Metz, fait paraître un mémoire intitulé *Réflexions et observations sur l'emploi de l'eau froide comme moyen thérapeutique ou comme puissant auxiliaire dans le traitement des contusions et des plaies contuses* (9). Selon lui, personne ne s'est suffisamment attardé sur «l'effet avantageux de la sédation qui empêche la réaction inflammatoire ou le développement de l'irritation».

De son côté, le docteur Scoutetten prodigue très régulièrement à ses malades des bains tièdes ou de vapeur afin de rétablir les fonctions physiologiques de la peau (10). Ici, le bain est employé pour calmer, anesthésier ou assouplir la peau. S'il n'est pas dans notre propos d'énumérer les applications médicales des bains, il faut souligner l'engouement thérapeutique évident qu'il suscite. En consultant (11) *La santé universelle, guide médical des familles*, du docteur Henri Cotin, on trouve sur l'ensemble des neuf tomes que constitue la collection plus de cent articles concernant les diverses vertus des bains qui permettraient de guérir, entre autres, les maladies nerveuses, l'incontinence nocturne, les rhumatismes, les furoncles, etc...

Le second thème avancé par les médecins concerne les progrès que les bains pourraient procurer en matière d'hygiène corporelle, ce qui favoriserait la prévention de nombreuses maladies. Le bain serait un des moyens de rendre la classe populaire plus propre et donc en meilleure santé. Il transparaît également dans le discours des hygiénistes qu'une meilleure hygiène irait de pair avec une plus grande vertu morale des classes populaires, encore considérées comme dangereuses. On comprend alors pourquoi, en 1831, le Dr Wuillaume (12) préconise à son tour, dans un rapport à l'administration municipale, la création de bains populaires à bas prix.

«On sait combien la propreté contribue à la santé, (...) L'administration municipale rendrait d'appréciables services à la classe peu fortunée des habitants en établissant par les moyens qu'elle jugerait convenir des bains publics où à peu de frais, la classe ouvrière pourrait trouver un moyen de propreté et de santé.» L'hygiène corporelle devient ainsi le cheval de bataille des médecins. Ces mêmes médecins, qui ont investi les institutions municipales, imposent alors progressivement leur avis en la matière. En 1849, les commissions sanitaires de la ville rappellent l'intérêt des bains pour la population : «Faire usage de bains tièdes quand le temps est doux. Les bains ouvrent les pores de la peau, la nettoient et permettent ainsi à certaines humeurs du corps de sortir» (13). Le bain gagne désormais des partisans au sein de l'administration municipale.

(9) – Arch. Mun. Metz, 5 I 82, Rapports de la Société des Sciences médicales de la Moselle.

(10) – Henri-Joseph Scoutetten, «Bains de vapeur à domicile», *MÉMOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE DE METZ*, 1837, p 41.

(11) – Henri Cotin, *LA SANTÉ UNIVERSELLE, LE GUIDE DES FAMILLES*, Paris, 9 tomes, 1851-1860.

(12) – Arch. mun. Metz, 5 I 84, Rapports de la Société des Sciences médicales de la Moselle.

(13) – IDEM.

Le troisième thème du discours des hygiénistes concerne davantage les bains de rivière. Comment rendre la pratique du bain, considérée comme si utile, moins dangereuse ? Ce sont les médecins qui s'attellent à mettre en place une procédure et des conseils en cas de noyade. En 1823, les autorités municipales décident de placer à toutes les portes de la ville, dans les bureaux de l'octroi, des boîtes de secours pour les noyés (14). On trouve dans celles-ci des instructions rédigées par les médecins Willaume et Chaumas pour porter les premiers secours. Il est par exemple conseillé de ne pas suspendre le noyé par les pieds comme on le pratique traditionnellement. Les auteurs du livret préfèrent le bouche à bouche ou l'utilisation d'un tube. Ces premiers types de secours sont perfectibles. D'autres conseils sont diffusés en 1849 par la commission sanitaire (15) : « Les bains de rivière exigent des précautions qu'il importe de ne pas négliger. Ils sont dangereux pendant la digestion. Aussi ne doit-on les prendre que 2 heures au moins après les repas. Il ne faut pas se baigner quand l'eau est trop froide et ne jamais y entrer quand le corps est en transpiration. (...) »

L'autre volet de la prévention contre la noyade concerne les balbutiements de l'apprentissage de la natation. En 1827, les militaires réquisitionnent un navire pour mettre en place une nacelle sur la Moselle, afin d'y installer une école de natation destinée à la troupe. Des écoles « privées » de natation sont ouvertes et tentent d'obtenir l'aval de l'administration municipale. Ainsi, à partir de 1835, un dénommé Berque installe une nacelle sur la Moselle au pied du Jardin d'Amour pour surveiller les baigneurs et tient une sorte d'école de natation (16) où les élèves du Collège royal et les enfants de la bourgeoisie messine apprennent à nager. Malgré ces quelques tentatives timides, la pratique de la natation demeure limitée puisqu'elle ne touche que l'élite et seulement durant la belle saison.

3. LA RIVIÈRE APPRIVOISÉE : LE BAIN, UNE PRATIQUE POPULAIRE ET SAISONNIÈRE

Dès la fin du XVIII^e siècle, les rivages de la rivière sont investis tous les étés par une partie des Messins. Face à cette situation, la municipalité est obligée de réglementer la pratique des bains de rivière. Chaque année, elle publie et affiche un ensemble de règlements qui visent d'abord à réduire les risques de noyade mais aussi à préciser les lieux destinés à la baignade. Après un sondage du lit de la rivière, des poteaux signalent les endroits dangereux pour les baigneurs (17). Ainsi, on interdit certaines rives à la baignade : c'est le cas des remparts de la Citadelle (18) ou des chantiers de bois de l'île du Saulcy. La réglementation organise également le loisir et traduit les nombreux clivages sociaux. Le bain de rivière doit subir une pression du corps social établi et maintenir une certaine ségrégation. La première d'entre-elle est celle qui prédomine sur presque toute la période étudiée, celle de la ségrégation des sexes. La pudibonderie et la bienséance obligent à séparer les sexes lors de la pratique de la baignade. L'un des premiers règlements en la matière date de juillet 1792 (19). Déplorant que des personnes se baignent publiquement et à toutes heures dans les parties de la rivière de la Moselle et de la Seille, il tend avant tout à rétablir la morale publique tout en tolérant l'existence des bains. « Des citoyens et des militaires profitent de cette occasion pour troubler les femmes qui prennent les bains dans ces rivières, alarmer leur pudeur et blesser la décence publique. » Les autorités, décidées de défendre aux personnes de même sexe de se baigner ensemble, délimitent ainsi les lieux réservés aux femmes, du Pont du Saulcy au pré de l'Hôpital, par exemple. Il est également défendu aux hommes de s'arrêter à proximité des bains des femmes, de les y « *insulter, ou de troubler par des gestes, des paroles ou tout autre manière* » (20). Trouver des endroits à l'abri des regards masculins n'est pas chose facile dans la ville. Une lettre d'indignation d'un Messin, datant de juillet 1847, témoigne ainsi de la difficulté à faire appliquer ces règlements. Il constate que des officiers de l'armée stationnent sur le Pont des Morts pour observer les baigneuses (21). La codification de la pratique de la baignade va progressivement se préciser. Les règlements précisent l'obligation de porter un caleçon dans tous les lieux de baignades (22), car la nudité, surtout pour les hommes, est encore souvent de mise. Les autorités imposent également des horaires de baignade. Celle-ci ne pourra pas avoir lieu durant la nuit entre 22 heures et 4 heures du matin afin sans doute pour limiter les « abus » qu'entraîneraient les bains nocturnes. Le rappel régulier des ces ordonnances de police nous interroge sur l'efficacité réelle, de cette ségrégation.

D'autres clivages existent aussi en la matière. L'accès aux établissements de bains ou aux bains à domicile concernait surtout la classe aisée et les voyageurs, mais en aucun cas les classes populaires. En ce qui concerne la baignade dans les rivières, le bourgeois n'hésitait pas à sortir de la ville pour ne pas se mêler aux classes populaires. Il apprend donc la natation dans la rivière, à l'abri des classes populaires, comme nous le signale une lettre de la Société des Sciences Médicales de la Moselle adressée au Maire (23) : « Notre cité possède à la vérité un établissement de natation auquel il faut conserver son nom spécifique d'école visité par une certaine classe de la bourgeoisie et surtout par la jeunesse qui fréquente les écoles, il y règne une certaine fraternité et un abandon qu'il convient de respecter et de ne pas altérer en y appelant des éléments étrangers. D'ailleurs la distance et la rétribution s'opposent à ce que l'ouvrier manifeste le désir de s'y rendre. » Quant aux classes populaires, elles n'ont accès que très rarement aux bains et pratiquent une hygiène corporelle limitée au lavage et au frottement quotidien de quelques parties du corps comme le préconise le docteur Auguste Corret dans son *Manuel d'hygiène à l'usage des écoles primaires de la Moselle* (24) : « Tous les matins, il faut se laver les mains d'abord, ensuite le visage, le cou et les oreilles soit avec la main, soit avec une éponge ou un linge et bien s'essuyer, cela ranime les organes engourdis par le repos de la nuit et rend le teint frais et rosé qu'on voit apparaître après cette petite opération qui répugne à quelques enfants frileux (...). L'eau doit être fraîche quelquefois tiède mais jamais trop froide, il faut éviter d'imiter certains ouvriers ou soldats qui pour faire les robustes vont en toute saison se débarbouiller le visage et même toute la tête aux bassins des fontaines ou à la rivière, au risque d'attraper des maux d'yeux, de dents ou d'oreilles. »

Ainsi le bain répond aussi à la logique des clivages sociaux. Les classes sociales ne se baignent pas avec la même fréquence ni aux mêmes endroits.

Le dernier clivage lié aux activités de baignade est propre aux villes de garnison : les autorités refusent que populations civile et militaire se mélangent, comme en attestent les accrochages dans la rue, dans les cafés (25), au théâtre, qui sont pléthores, ainsi que les rapports quotidiens de la police. Les autorités municipales et militaires ont donc aménagé des espaces spécifiques aux militaires pour la baignade. Selon les époques, les militaires peuvent pratiquer la natation sur une partie de l'île Chambière ou alors au pied de la digue de Wadrineau (26) qui se trouve au sud de la ville. Cette ségrégation tend pourtant à s'estomper au cours du XIX^e siècle.

Pour autant, force est de constater que les espaces pour la baignade sont véritablement structurés à l'image de l'organisation de la ville et de la société messine, cloisonnée et sous haute surveillance. Il s'agit, il est vrai, d'un loisir qui met à mal la bienséance d'une part, et qui comporte des risques réels d'autre part.

(14) – Arch. mun. Metz, 5 I 208, Bains de rivière.

(15) – Arch. mun. Metz, 5 I 84, Rapports de la Société des Sciences médicales de la Moselle.

(16) – Arch. mun. Metz, 5 I 217, École de natation.

(17) – Arch.mun. Metz, 5 I 208, Bains de rivière, avis, « Lieux où il est dangereux de se baigner », 9 août 1808.

(18) – *IDEAM*, Bains de rivière, ordonnance de police du 31 mai 1806.

(19) – Arch. mun. Metz, 5 I 1790-1800, Bains publics.

(20) – Arch. mun. Metz, 5 I 1790-1800, Bains publics, extrait des délibérations de l'administration municipale, 2 Thermidor an IV.

(21) – Arch. mun. Metz, 5 I 216, Bains de rivière, lettre de Constant Paiez au Maire de Metz, 14 juillet 1847.

(22) – Arch. mun. Metz, 5 I 212, Bains de rivière, règlement de 1857.

(23) – Arch.mun. Metz, 5 I 216, Bains de rivière, lettre de la Société des Sciences médicales de la Moselle, 7 juillet 1858.

(24) – Arch.mun.Metz, 5 I 104, Rapports de la Société des Sciences médicales de la Moselle ; Auguste Corret, *MANUEL D'HYGIÈNE À L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE*, manuscrit, 1851, 38 p.

(25) – Jean-Christophe Diedrich, « Les militaires et les débits de boissons à Metz 1830-1870 », dans Philippe Bragard, Jean-François Chanet et Catherine Denys (dir.), *L'ARMÉE ET LA VILLE DANS L'EUROPE DU NORD ET DU NORD-OUEST DU XIX^E SIÈCLE À NOS JOURS*, Université catholique de Louvain, 2006, p 367-385.

(26) – Arch.mun.Metz, 5 I 215, Bains de rivière, rapport au Maire à propos de la localisation et du balisage des lieux de baignade pour l'armée, 1833.

II. LA PRATIQUE DU BAIN : UNE PRATIQUE DEVENUE HYGIÉNIQUE, UTILE, LUDIQUE ET RÉGLEMENTÉE 1850-1911

Les décennies 1850 et 1860 sont marquées par d'indubitables progrès, le bain sous toutes ses formes se généralisant dans la cité messine grâce aux initiatives des édiles et aux initiatives privées.

1. LA VICTOIRE DES HYGIÉNISTES

LES PREMIÈRES RÉALISATIONS MUNICIPALES

Les hygiénistes vont remporter d'incontestables victoires en la matière. Olry Terquem et Henri Joseph Scoutetten, deux grandes figures du corps médical messin, membres de la commission d'hygiène, adressent un rapport (27) aux autorités municipales pour étudier l'opportunité de la création d'un ou plusieurs établissements de bains froids à Metz. La nécessité de ces bains pour l'hygiène ne fait plus de doute pour le corps médical. Le rapport prend ensuite une tournure tout à fait sociale puisque les auteurs admettent que les bains sont peut-être davantage utiles pour les classes ouvrières, car les corps sont soumis dans les ateliers ou les forges à la chaleur, à la poussière et aux changements de températures.

« L'hygiène de l'ouvrier réclame donc l'impérieuse nécessité de bains froids. » Les bains pour les ouvriers sont trop rares. Les auteurs demandent la création de bains de rivière à l'intérieur des remparts, à la hauteur du Pont Saint-Georges, proche des quartiers populaires. Les préconisations du corps médical tardent à se concrétiser puisqu'aucune construction municipale de bains de rivière ne voit le jour avant 1867, alors qu'à Paris, la situation semble plus avancée en la matière, puisqu'un rapport ministériel (28) datant de 1850 recense l'existence de 125 établissements de bains.

Le retard est rattrapé quand, à la fin du Second Empire, on décide la construction de deux établissements de lavoirs et bains publics. Le Conseil municipal du 16 février 1867 précise justement leur fonction : « [ils donneront] aux mères de famille, comme aux blanchisseuses de profession, le moyen de lessiver, laver et sécher le linge dans les conditions les meilleures, de salubrité, et de procurer à la classe ouvrière des bains qui, par leur prix réduits, deviendront pour la santé de tous, un élément précieux » (29). Le premier est édifié en décembre 1867 et se situe rue des Capucins, au centre d'un quartier populaire. Cet édifice moderne proposant 96 laveuses, des chambres à séchoir et 15 baignoires, range d'un seul coup les autres établissements de lavoirs (privés) sur la Moselle au rang d'obscurs baraquements. Le succès des bains ne se fait pas attendre puisque dès 1868, 25 719 hommes et 20 873 femmes prennent un bain dans l'établissement (30). Ces chiffres s'expliquant en partie par une tarification avantageuse pour les classes populaires. Fort de ce succès, le second établissement situé (rue Vigne-Saint-Avold) accueille ses premiers clients le 1^{er} janvier 1870.

(27) – Arch. mun. Metz, 5 I 111, rapport de la Société des Sciences médicales de la Moselle du 15 juin 1858.

(28) – *BAINS ET LAVOIRS PUBLICS, COMMISSION INSTITUÉE PAR ORDRE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE*, Éd. Gide et Baudry, Paris, 1850, 176 p. plus annexes.

(29) – Arch. mun. Metz, 1 M 133, Bains et lavoirs.

(30) – Arch. mun. Metz, 1 M 133,

Bains et lavoirs. Ces chiffres sont même un peu supérieurs à ceux de Reims, 27 375 personnes pour l'année 1866 (d'après des renseignements échangés entre les deux municipalités) contre 46 592 à Metz.



Fig. 1 Bains rue Vigne Saint-Avold, 1867.

Source : Arch. mun. Metz, 1 M 133 bains et lavois.

Le docteur Eugène Grellois, qui ne tarit pas d'éloges pour ce nouveau type d'installations, publie un article intitulé « Eaux des villes » (31) où il rend grâce aux grands travaux engagés par la municipalité Maréchal et son architecte Van der Noot en matière d'approvisionnement en eau potable. Il constate que le premier établissement de bains et lavois de Metz met à disposition des Messins cent mètres cube d'eau chaque jour. Grellois se laisse alors sans doute toucher par un excès d'optimisme : « Eh bien oui ! Ces bienfaits sont déjà manifestes pour la classe ouvrière sage et laborieuse qui recherche dans les soins de propreté, le respect de soi-même. C'est le ménage de ces bons ouvriers, si digne d'intérêt et de sympathies, qui alimente nos bains (...). Plus de miasmes insalubres au logis, on n'en saurait douter à l'air frais et vermeil de ces enfants joufflus. Oui, la maladie, avec son hideux cortège, s'éloigne du foyer, à mesure qu'y pénètre la propreté. » Les bains d'hygiène progressent donc dès la fin de la décennie 1860 alors que les initiatives pour les bains de rivière sont encore bien timides.

DES INSTALLATIONS MUNICIPALES DE BAINS DE RIVIÈRE TROP FRAGILES

Il faut attendre l'annexion de 1871 pour que la municipalité se décide à mettre en place durablement des installations dignes de ce nom sur la Moselle. Lors de la séance du Conseil municipal du 7 juin 1876 (32), il est décidé la construction d'une nacelle sur la Moselle et surtout l'emploi d'un maître nageur (doté d'une barque de sauvetage) qui serait attaché aux bains situés, dans un premier temps, sur l'île Chambièvre. Rapidement, les bains sont déplacés entre le Pont des Morts et celui de Thionville. On y décide ensuite (avril 1879) la création d'un établissement de bains et d'une école de natation à peu de frais (33). Pour cela, la Ville loue un terrain appartenant à la Fortification pour 80 marks et propose à un adjudicataire la construction et l'exploitation d'un établissement composé de deux bains séparés (l'un pour hommes, l'autre pour femmes).

Les installations en bois forment un ensemble dont la moitié est amarrée à la berge, l'autre flottant sur la rivière. Ce premier établissement est, selon les dires d'un rapport (34) datant de 1897, des plus primitifs. Un nouveau projet est alors à l'étude ; il prévoit de proposer gratuitement aux Messins un bassin agrémenté de plusieurs vestiaires et de bains individuels en cabine qui, eux, seront payants. Les nouveaux bains pour hommes sont ouverts au public le 21 juillet 1898 (35), ceux des femmes en juin 1901.

(31) – E. Grellois, « Les eaux des villes », *MÉMOIRE DE L'ACADEMIE IMPÉRIALE DE METZ*, 1869, p. 235-274. Il avait dès 1860 rédigé un mémoire pour la Société des Sciences médicales sur le même thème.

(32) – Archives départementales de la Moselle, AL 341, bains de rivière.

(33) – Arch. mun. Metz, 1 M 68, bains de rivière.

(34) – *IDEM*, École de natation.

(35) – *LE MESSIN*, 21 juillet 1898.

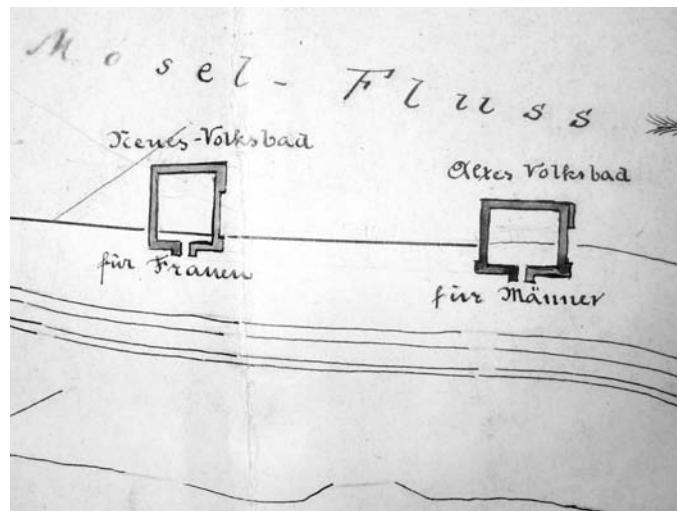
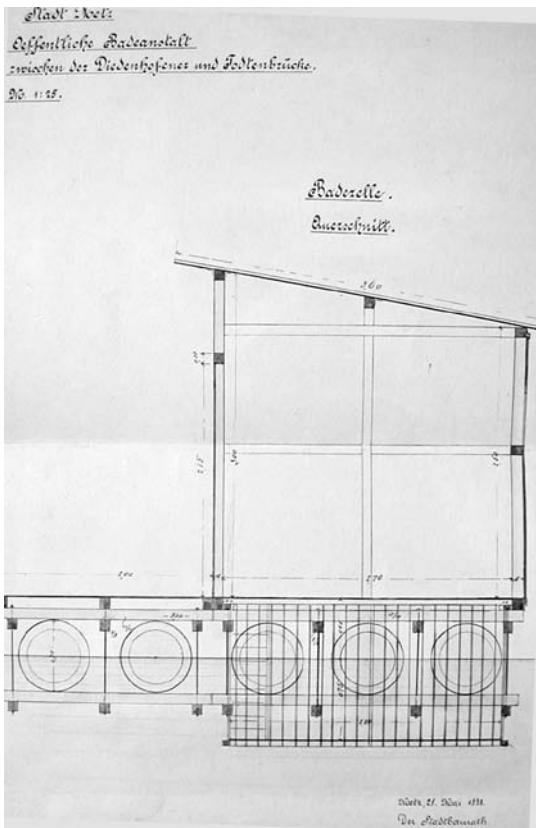


Fig. 3 plan du site des bains de rivières entre le pont de Thionville et le pont des Morts,
Source : Arch. mun. Metz 1 M 68, école de natation.

Fig. 2 coupe des bains de rivière, plan de 1897,
Source : Arch. mun. Metz, 1 M 68, école de natation.

Ces nouvelles installations sont encore très fragiles puisqu'elles sont régulièrement emportées par les crues de la Moselle. En mai 1906, on est obligé de les reconstruire. Et durant l'hiver 1909, celles des hommes sont définitivement emportées par la rivière. Les autorités décident d'utiliser le bain des femmes, ces dernières pouvant désormais s'y rendre seulement les vendredis et les mercredis matin.

La municipalité a certes compris l'intérêt des bains de rivière pour l'apprentissage de la natation, mais ses investissements trop limités et ponctuels empêchent la mise en place d'installations pérennes et de qualité. Les hygiénistes n'en finissent pas de revendiquer des bains populaires de natation ouverts toute l'année.

« Dans toutes les villes où l'administration municipale s'efforce, dans l'accomplissement de ses devoirs, d'envisager non seulement l'indispensable, mais où elle est vraiment soucieuse des intérêts corporels de ses administrés, elle a le devoir de créer (...) des bains de natation (...) Strasbourg et Colmar en construisent également et nous ne doutons pas que notre bonne ville de Metz ne les eût devancées si elle n'était pas surchargée de besogne » (36).

(36) – LE MESSIN, 27 mars 1906.

2. DIFFUSION ET GÉNÉRALISATION DES BAINS DANS LA VILLE

À partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, le bain s'inscrit davantage dans la ville sous des formes différentes. Les établissements privés se multiplient, la pratique se généralise et se popularise.

LES ÉTABLISSEMENTS DE BAINS POUR L'HYGIÈNE

L'offre de bains dans la ville s'élargit progressivement durant la première moitié du XIX^e siècle. Des entreprises privées se multiplient, constituant une véritable petite «industrie» du bain urbain. Les annuaires comptabilisent ainsi quatre entreprises de bains publics en 1845 pour une ville dont la population s'élève à plus de 40 000 habitants. En 1829, c'est la filature de coton de Bouchotte qui est sans doute à l'origine d'une des premières initiatives en la matière. Les machines à vapeur sont ainsi utilisées pour chauffer de l'eau pompée et filtrée à partir de la Moselle, et des voitures transportent alors les bains à domicile de 4 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. Ce commerce nécessite des installations lourdes. À partir de 1843, on trouve également une «usine» près de la caserne Coislin qui propose dix-sept cabinets de bains, des voitures et baignoires pour bains à domicile. L'eau chaude est produite par une machine à vapeur qui est utilisée également pour une scierie, un moulin à orge et une blanchisserie (37). En 1860, la géographie des établissements de bain semble s'être fixée : outre le bain précédent, on trouve trois établissements dans le centre de la ville près de la Moselle, deux d'entre eux se situant rue des Roches (établissements Noël et Brouch), l'autre en face, place de la Comédie. La concurrence et les progrès de cette activité poussent les bains à améliorer sans cesse l'offre et les services. En 1865, les bains de la Comédie de M. Schwartz proposent des bains de vapeur aromatiques (bains maures ou bains russes) (38) et des douches Tivoli ou écossaises. Un masseur est également à disposition. L'offre s'est ainsi élargie et transforme lesdits bains en établissement thermal. Le Second Empire est en effet l'âge d'or du thermalisme, Metz n'échappant pas à la mode, même si les établissements sont plus modestes, enserrés dans le tissu dense du centre de la cité. Le bain devient un lieu d'hygiène corporelle, voire de thérapeutique pour une population bourgeoise mais également un lieu de délassement. Les publicités, toujours plus présentes, décrivent alors avec plus de précision le cortège de détails qui améliorent le confort de ces établissements. En 1886, par exemple, les bains des Roches de Teiten tiennent à disposition des baigneurs, des peignoirs, des sels de mer, des cristaux, des pennées, des sulfures (39).



Fig. 4 Établissement des Roches de Teiten.

Source : *METZER ZEITUNG* 1^{er} janvier 1888

(37) – COURRIER DE LA MOSELLE,

le 26 juillet 1860.

(38) – COURRIER DE LA MOSELLE, 24 avril 1865.

(39) – METZER ZEITUNG, 14 janvier 1886.



Fig. 5 Publicité pour des baignoires

Source : *METZER ZEITUNG*, 2 avril 1898

Ainsi, sous le Second Empire, l'offre de bains a réellement progressé à Metz. Cependant, tout le monde ne fréquente pas les mêmes endroits. À en croire un article du *Messin* (40), les classes populaires fréquentent les bains municipaux récemment construits. Le bourgeois fait venir le bain à domicile ou fréquente les établissements privés du centre ville. Quant aux militaires, ils disposent de bains spécifiques dans les casernes. Pour autant, ces derniers n'hésitent pas à utiliser les bains municipaux. En 1910, ce sont eux qui encombrent les salles d'attente du troisième établissement municipal de bains (boulevard Paixhans) (41).

LES BAINS À DOMICILE

Les bains à domicile sont encore, au début du XX^e siècle, une exception, réservée à la catégorie aisée de la population. Les entreprises qui livrent les bains sont de plus concurrencées par l'installation d'une salle d'eau, en particulier dans les nouvelles constructions. Les publicités de baignoires apparaissent dans la presse dès la fin du XIX^e siècle.

(40) – *LE MESSIN*, 24 mai 1901.

(41) – *LE COURRIER DE METZ*, 3 avril 1910.

(42) – *METZER ZEITUNG*, 16 janvier 1902.

(43) – Arch. mun. Metz, 2 R 35,
Société des Régates messines.

(44) – *COURRIER DE LA MOSELLE*, 1^{er} juin 1867.

D'autres publicités de baignoires mettent en scène une mère qui lave ses enfants (42). Outre l'hygiène et le confort, le bien-être, le souci de soi et des enfants deviennent de nouveaux arguments de vente. La décennie 1910 marque encore une évidente avancée de ce qu'on peut considérer toujours comme une installation de luxe qui est encore réservée à la bourgeoisie qui s'installe dans les nouveaux quartiers de la gare.

3. LA MULTIPLICATION DES BAINS DE RIVIÈRE PRIVÉS

Malgré les progrès marqués dans le domaine du bain, la rivière reste toutefois, et de loin, le lieu où la baignade est la plus prisée mais également la plus dangereuse.

L'arrêté de police du 31 décembre 1857 fixe les lieux de la baignade à Metz. Les femmes disposent de la rive allant de la digue des Pucelles jusqu'au Pont des Morts puis du Grand Lavoir, au Pontiffroy, jusqu'à l'île Chambière. Il est précisé qu'il faudra installer dans ces endroits des couverts en toile afin d'échapper autant que faire se peut à d'éventuels regards. Les lieux ne changent pas fondamentalement durant le Second Empire. En 1862, on trouve un établissement de bains appartenant à un dénommé Saint-Jean (43) au pied de l'Esplanade. En 1867, l'établissement est tenu par Richard (44). Après l'annexion, les espaces autorisés à la baignade sont plus précisément désignés dans les arrêtés de police. En 1873, les baigneurs messins disposent donc de quatre installations plus ou moins austères : la première est l'établissement Richard (repris par Quilloué en 1879) qui est de loin le plus abouti en matière d'installations, la seconde est l'établissement de natation et de bains des femmes de Friedrich, situé au-dessous du Pont du Saulcy, la troisième est l'établissement militaire de natation. La dernière comprend l'espace situé sur l'île Chambière, à 200 mètres en aval du pont de Thionville, et elle est affectée aux bains publics concédés à un adjudicataire par la municipalité.



Fig. 6 Reproduction des bains Quilloué .

Source : Quai des Régates, coll. Mutelet

La piscine du Palais de Cristal, carte postale, 1910.



Les installations de rivière sont donc plus nombreuses, la pression sociale est donc plus forte vis-à-vis de la nécessité de l'apprentissage de la natation. Les articles relatant les morts par noyade se multiplient au début du XX^e siècle et, même si l'eau est de plus en plus synonyme de santé, de plaisir, il n'en demeure pas moins qu'elle demeure un danger, surtout pour les classes populaires qui n'apprennent pas à nager. La presse tente, à travers des récits édifiants, d'attirer l'attention sur les dangers de l'eau.

« Pêche macabre ». Sous ce titre, *Le Messin* raconte de quelle façon fut retrouvé le corps d'un noyé à l'île Saint-Symphorien. « Vis-à-vis de l'établissement Quilloué, un pêcheur était installé immobile, suivant du regard son flotteur, (...) brusquement, il vit surgir de l'eau, verticalement la tête du noyé émergeant de la surface liquide. Pris d'une terreur folle, il appela par trois fois le patron des bains. (...) Le malheureux noyé avait dû tomber à l'eau en se lavant les pieds. Le pantalon était relevé à mi-jambe et après l'immersion, le cadavre s'est envasé, ce qui explique son retour vertical à la surface et l'apparition macabre de sa face tuméfiée devant le pêcheur fortement impressionné, on le comprend sans peine. »

Pourtant, en ce début de siècle, les institutions ne semblent répondre à ce danger qu'en sécurisant les installations et en limitant les espaces dévolus à la baignade, sans qu'il soit question de mettre en place une vaste campagne d'apprentissage de la natation à l'ensemble de la population. L'émergence d'une pratique sportive va cependant conduire les édiles à construire des installations nouvelles. Dans un article du *Messin* (45) intitulé « Pourquoi les villes construisent-elles des bains populaires ? », l'auteur attire l'attention sur l'intérêt que peut avoir une grande ville de posséder un bassin de natation. C'est « la possibilité de s'exercer à la nage à toute heure du jour et en toute saison ». Après avoir cité en exemple Munich mais aussi Strasbourg et Colmar qui construisent des piscines, l'auteur appelle les édiles messins à tout mettre en œuvre pour que « Metz garde son rang parmi les villes éclairées, soucieuses des progrès de l'hygiène et du bien-être de leur population. »

| (45) – *LE MESSIN*, 27 mars 1906.

III. LE TEMPS DES PISCINES ET L'ÉMERGENCE D'UNE PRATIQUE SPORTIVE 1909-1937

Avec l'inauguration de nouvelles installations de bains de rivière, mais surtout de piscines couvertes, une ère nouvelle apparaît en cette première décennie du XX^e siècle. La baignade devient progressivement une pratique sportive qui va peu à peu se démocratiser.

1. LES PREMIÈRES PISCINES MESSINES

(46) – D'après un article du *FIGARO* datant du 10 octobre 1922 cité par Antoine LE BAS, «Des piscines et des villes : genèse et développement d'un équipement de loisir», *HISTOIRE URBAINE*, 2000, p. 154.

(47) – Christiane Pignon-Feller, *METZ 1848-1918, LES MÉTAMORPHOSES D'UNE VILLE*, Metz, Éd. Serpenoise, 2005, p. 511 et suivantes.

(48) – *LE COURRIER DE METZ*, 9 septembre 1909.

(49) – Jean-Christophe Diedrich, «Les cafés-concerts en Lorraine allemande et française 1870-1914», dans Robert Beck et Anna Madœuf (dir.), *DIVERTISSEMENTS ET LOISIRS DANS LES SOCIÉTÉS URBAINES À L'ÉPOQUE MODERNE ET CONTEMPORAINE*, Actes du colloque (mai 2003), Tours, Presse universitaire F. Rabelais, 2005, p 225-242.

LE PALAIS DE CRISTAL, UN CENTRE DE LOISIR PRIVÉ INÉDIT

Durant cette courte période, soit un quart de siècle, la pratique du bain se transforme rapidement et profondément. La mise en place d'équipements modernes accompagne la mutation de cette pratique. La France connaît un véritable retard en la matière. En 1922, elle comptait 20 piscines digne de ce nom alors que l'Allemagne en comptait plus de 1362 et l'Angleterre 806 (46). À Metz, la première piscine est celle du *Palais de Cristal*. Elle s'intègre d'ailleurs à un projet ambitieux qui est la mise en place d'un vaste complexe de loisirs. Inauguré en 1909, l'établissement est le fruit de l'audace d'un investisseur, Johan Balassa, qui s'engage auprès de la municipalité à construire un établissement de bains (47). Bonne opération pour la ville qui arrive ainsi à se dégager de cette charge. L'architecture et l'utilisation du béton armé sont pour le moins originales. De plus, le bassin de vingt mètres sur dix se trouve non pas au rez-de-chaussée mais suspendu au premier étage. Cette prouesse architecturale, doublée d'une certaine audace, déplaît fortement à la municipalité mais la presse est plus enthousiaste : «Peu de passants soupçonnent ce qu'il y a d'artistique derrière l'enveloppe brute de béton. L'établissement de bains est une véritable œuvre d'art pour deux raisons : pour le travail architectonique et pour la merveilleuse installation. En présence de la situation actuelle, peu brillante, des établissements de bains à Metz une entreprise de ce genre mérite d'être saluée avec double satisfaction.» (48)

Ce temple des loisirs décline en un périmètre très limité tous les plaisirs et divertissements que la modernité du XX^e siècle propose : un café-concert (49) appelé Zillerthal, pour 2000 personnes, un bar américain, une salle d'exposition pour des panoramas, une salle pour cinématographe, des concerts-automates, un restaurant automate, un jeu de quilles, une salle de billard. L'établissement de bains complète cette offre variée. Deux ascenseurs électriques luxueux montent les visiteurs au deuxième étage où on retrouve 200 cabines de vestiaire et un buffet pour se restaurer. En montant encore d'un étage, on accède au bassin principal, d'eau tiède. Derrière, on trouve deux bassins plus petits, d'eau froide et d'eau chaude, puis des douches, des bains de vapeur, un jardin d'hiver, une salle de lecture. Quant à la salle de repos, elle est en communication directe avec les locaux du coiffeur, du pédicure, du manucure et du dentiste.

Le bassin de natation possède 4 tremplins de 1 à 5 mètres de haut. On prévoit même l'installation d'un maître nageur électrique, sous la forme d'un carrousel qui permet simultanément à huit élèves d'apprendre à nager. Puis au 4^e étage, on trouve les cabines de bains de baignoire et de douches. Enfin au 5^e étage, on a aménagé des bains spéciaux et médicaux.

- (50) – *LE COURRIER DE METZ*, 10 mars 1911.
- (51) – *LE COURRIER DE METZ*, 5 février 1914.
- (52) – *LE MESSIN*, 10 janvier 1926.
- (53) – Courrier de la Natation messine, du 20 novembre 1924, actuellement aux archives de la piscine Lothaire.
- (54) – Courrier de J-L Royer, architecte, au maire, 5 juin 1926, actuellement aux archives de la piscine Lothaire.
- (55) – R. Martinois et G. Mayot, «La piscine d'Homécourt», *CHRONIQUES JOVICIENNES*, n° 35, déc. 2005, p 16-29.
- (56) – *LE REPUBLICAIN LORRAIN*, 29 mai 1952, article relatant les débuts de Metz-Plage.

Le Palais de Cristal s'avère très rapidement déficitaire et doit fermer après quelques mois d'exploitation. Après la faillite de Balassa, le complexe de loisirs est repris par le Nancéien Baraszi et rouvre ses portes en mars 1911 (50). Le manque de rentabilité de la piscine constraint encore à sa fermeture en 1913, la Brasserie de Saint-Avold qui en est devenue le locataire tentant alors de négocier avec la ville la fourniture gratuite de l'eau, ainsi qu'une subvention de 6000 marks. La ville semble prête à accepter la première condition, mais les négociations achoppent sur la seconde, et la piscine reste donc encore fermée (51). Après la Première Guerre mondiale, l'établissement connaît les mêmes difficultés; en 1926, les lieux, rebaptisés Palais du Commerce, sont à nouveau temporairement ouverts (52). Les difficultés à répétition confirment que les piscines ne sont pas rentables. Les différentes fermetures de cet établissement privé mettent la municipalité face aux revendications légitimes des associations sportives (Natation messine, Cercle athlétique messin) qui réclament une piscine (53). Les projets se multiplient alors, celui par exemple d'une piscine située dans le Jardin Fabert (octobre 1925), puis celui initié par les Amis des Sports qui propose la construction d'une piscine sur la place Mazelle (juin 1926) (54). La situation financière de la ville ne permet pas de faire aboutir ces propositions. Pour faire patienter les nageurs, on propose des équipements moins coûteux sur la Moselle, Metz-Plage.

METZ-PLAGE, LES NOUVELLES INSTALLATIONS DE RIVIÈRE

Ces nouvelles installations vont consacrer l'aspect populaire des activités nautiques dans le cadre d'installations artificielles. Metz accuse un véritable retard en la matière, puisque Nancy, Strasbourg mais aussi des cités industrielles plus modestes comme Rombas ou Homécourt (55) disposent déjà de bassins de natation.

Le succès grandissant des bains de rivière renforce encore la nécessité d'aller vite. Le 24 mai 1931, de nouvelles installations en bois sont inaugurées. Une association, *Metz-Plage*, est constituée à l'initiative de Camille Hocquard et André Caen (56), membres du Comité d'expansion économique et social de la ville. Metz-Plage tente de dynamiser ces lieux au moment de la période estivale. Elle agit, par exemple, durant l'été 1933 pour mettre en place des animations avec le concours de la brasserie Amos toute proche : concours de quilles, bals etc... Le succès est au rendez-vous en attendant des installations plus solides.

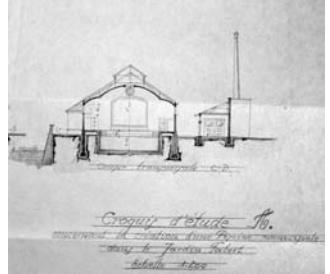


Fig. 8 Plan du projet d'une piscine au Jardin Fabert (1925), Services des Sports, Metz.



Fig. 9 Anciennes (premier plan) et nouvelles installations Metz-Plage 1934 (Source : photographie exposition Anne Delrez)

Fin 1933, le Conseil municipal suit les conclusions du rapport du conseiller municipal Rheims et arrête le principe de la construction d'un complexe nautique double composé d'une piscine couverte et d'une plage urbaine. Le projet ne fait pourtant pas l'unanimité dans le milieu des associations nautiques. Le 23 février 1934, la municipalité vote un crédit de 2 130 000 francs (57) pour la plage urbaine qui comprendra deux bassins (l'un de 25 m pour les enfants, l'autre de 50 m), une station de pompage, 50 cabines, des sanitaires et un restaurant avec logements. On y trouvera également des gradins pour les spectacles nautiques, des plongeoirs, des jeux pour enfants ainsi qu'une crique pour de petites embarcations (58).

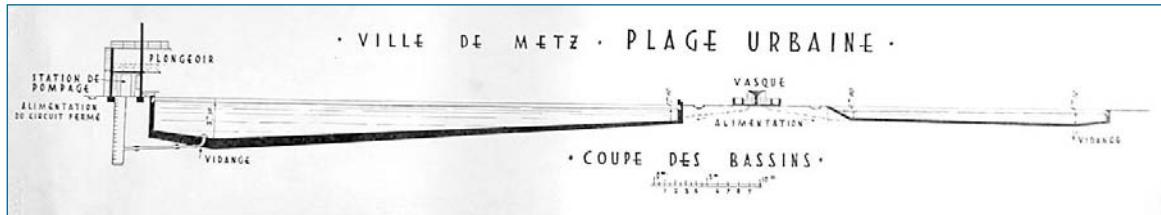


Fig. 10 coupe et profil de Metz-Plage

Source : Arch. mun. Metz, 9 Fi



Fig 11 Metz Plage

(Source : photographie Exposition Anne Delrez)

Cette plage urbaine, qui est inaugurée le 23 juillet 1934, prend donc le nom de l'association (59) qui l'a portée, *Metz-Plage*. Les installations vont ainsi devenir les premiers instruments de la démocratisation de la natation à Metz. À côté de ces installations modernes et populaires, deux autres bassins, plus modestes se situent sur l'île du Saulcy, l'un réservé aux militaires, l'autre de 25 mètres étant la propriété de la *Natation messine* (60).

(57) – Arch. mun. Metz, 1 D 1934, procès verbaux du Conseil municipal de Metz, 1934.

Mais le 7 décembre 1934, les dépenses pour cette plage urbaine sont ramenées à 1,2 millions de francs.

(58) – C.E. See, « Installations balnéaires à Metz », *LA CONSTRUCTION MODERNE, REVUE HEBDOMADAIRE D'ARCHITECTURE*, 53^e année, n° 36, septembre 1938.

(59) – Arch. dép. Moselle, 304 M 113. Association qui se dissout en juillet 1934 à l'inauguration de la nouvelle plage car la Municipalité promet de donner suffisamment de moyens pour y animer les lieux.

(60) – Arch. dép. Moselle, 3 Tp 138, cours de natation.

LA PREMIÈRE PISCINE MUNICIPALE

À proximité de la plage-urbaine, le projet initial prévoit aussi la construction d'une piscine d'hiver. Le prix de départ de la piscine couverte est fixé à 6,2 millions (61). En mars 1935, la longue procédure de désignation du projet final se clôt autour d'une polémique sur la désignation de l'entreprise à qui sera confiée la construction. En effet, quatre entreprises étaient en compétition, chacune proposant un projet mais aussi un modèle d'exploitation de la piscine. Le projet de l'entreprise Chambert est évalué à 3,7 millions de francs, celui de l'entreprise Zublin à 3,6 millions quand la Construction générale proposait un projet à 2,9 millions. C'est l'entreprise Mangin, avec un projet de 3,3 millions, qui retient l'attention de la commission car sa proposition permet de réaliser des économies substantielles par la suppression de toute construction annexe de celle de la piscine pour les installations de chaufferie. Le maire est satisfait car le projet est jugé raisonnable :

« Que nous demandait-on en réalité ? Simplement une piscine et notre souci d'économie a été d'écartier tout luxe dans la construction. (...) C'est une piscine convenable pour la natation tout en dépensant le moins possible » (62). On attribue ainsi à l'entreprise messine Mangin l'exécution des travaux et l'exploitation des installations de la piscine d'hiver et de Metz-Plage. Le 1^{er} octobre 1937, la piscine est inaugurée. « Metz peut être fier de cette nouvelle piscine qui n'a d'ailleurs bénéficié d'aucune subvention de l'État » nous dit *Le Messin* à cette occasion. Son architecture est moderne et fonctionnelle, sans excès dans le monumental. Le corps de bâtiment de cette piscine d'hiver constitue une sorte de grande nef en béton armé éclairée par de grandes verrières. Près de 198 cabines sont réparties dans les sous-sols et le long d'une galerie qui surplombe le bassin. Le bassin mesure 33 mètres sur 12 mètres 50.

La plage urbaine et la piscine d'hiver forment un ensemble balnéaire à l'architecture moderne caractéristique des années trente. La ville de Metz rattrape son retard. Désormais les associations vont rendre ce sport populaire

(61) – Arch. mun. Metz, 1 D 1934, Délibérations du Conseil municipal du 7 décembre 1934.

(62) – *IDE*, 1 D 1935, Délibérations du Conseil municipal du 15 mars 1935.

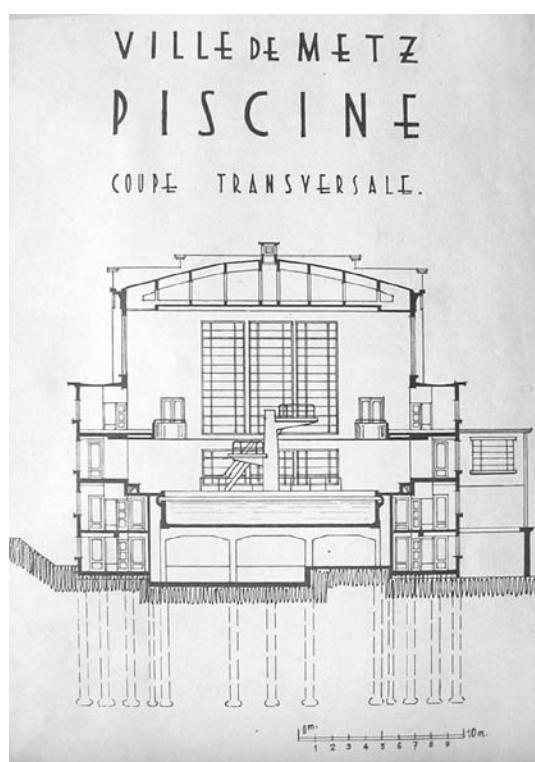


Fig. 12 photo plan façade
Source : Arch. mun. Metz,
1 Md 1919-1939, établissement
de bains, organisation.

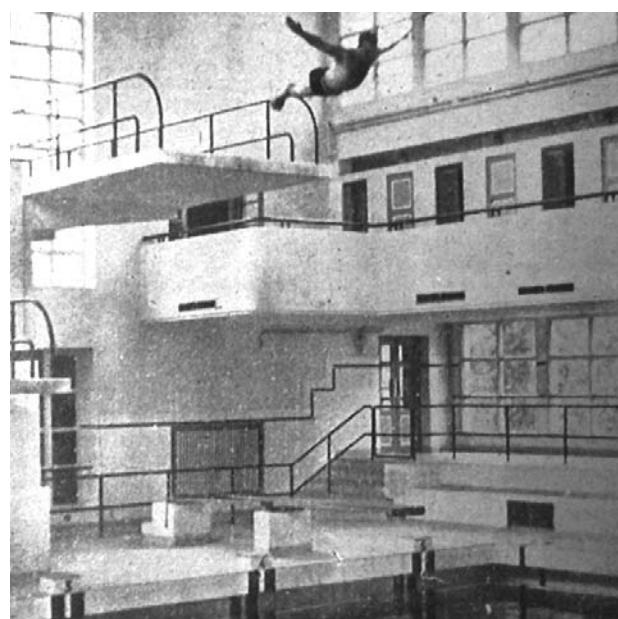


Fig. 13 photo plongeoir de la piscine du Luxembourg
Source : *ILLUSTRÉ DE L'EST*, 24 octobre 1937.

- (63) – Thierry Terret, *LES DÉFIS DU BAIN*, thèse, Université de Lyon 1, 1992, tome 2, 920 p., p 592 cité par Sabine François, *APERÇU DE L'HISTOIRE DE LA NATATION EN MOSELLE DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES*, Mémoire de maîtrise, Université de Metz , 1998, p. 25.
- (64) – Pierre Pirot, « L'introduction du football dans le monde industriel au début du XX^e siècle, l'exemple de la Lorraine mosellane » *LORRAINE DU FEU, LORRAINE DU FER*, Archives départementales de la Moselle, Saint-Julien-lès-Metz, 1996, p 183-187.
- (65) – Sabine François, ouv. cit., p 29.
- (66) – *LE LORRAIN*, 3 août 1912. Cette course préfigure la célèbre Traversée de Metz qui débute en 1924.
- (67) – *LE LORRAIN*, 20 décembre 1912.
- (68) – *LE LORRAIN*, 23 juillet 1922.
- (69) – Arch. dép. Moselle, 304 M 113, associations sportives.

2. UNE PRATIQUE SPORTIVE ET POPULAIRE

Au tout début du XX^e siècle, la pratique sportive apparaît partout en Moselle, et Metz ne fait pas exception puisqu'un club nautique s'y organise en 1912.

LE RÔLE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

D'après Thierry Terret, la période allemande « n'avait pas provoqué massivement l'implantation d'une culture sportive en Alsace-Lorraine » (63). Cette conclusion est sans doute un peu hâtive et doit être nuancée. Certes, le phénomène sportif en Alsace-Lorraine ne s'est sans doute pas imposé comme en Allemagne, mais l'arrivée d'immigrés allemands a permis l'établissement durable et précoce de pratiques sportives nouvelles, comme l'a montré par exemple Pierre Pirot pour le football en Lorraine annexée (64). Quant à la natation, on constate que les premières associations apparaissent d'abord dans la Moselle germanophone. Le club de natation de Sarreguemines voit le jour dès 1911. Il organise des compétitions dans les rivières de la Sarre ou de la Blies en y invitant des clubs allemands (65). Une première société sportive, le *Wassersportclub*, est fondée à Metz en 1912. Pour l'occasion, elle organise une première course entre Moulins-Plage et le restaurant Le Sauvage (66). Les membres de la dite société pourront bénéficier gratuitement de l'accès au bassin du *Palais de Cristal* (67).

Après la parenthèse de la guerre, les associations allemandes disparaissent, remplacées plus ou moins rapidement par de nouvelles, franco-philes. Il faut en effet attendre 1922 pour que des nageurs s'organisent à nouveau en société. Le *Swimming club* organise en juillet la première manifestation sportive mixte : course de fond, plongeons (68).

La création de la *Natation messine* en 1924 et le zèle de son président, l'avocat Wiltzer, accélèrent la promotion de cette pratique sportive. Cette société se fixe pour buts de vulgariser et de répandre la natation et le water-polo. Pour atteindre le premier de ses objectifs, elle donne la priorité aux enfants, surtout à partir des années 30, en organisant par exemple, avec le concours du journal *Le Messin*, la grande fête du nageur scolaire en 1935.

La *Natation messine* enseigne ainsi gratuitement la natation à près de 400 élèves par an (69). Par ailleurs, cette association s'ouvre largement en accueillant un nombre grandissant de membres (plus de 1000) dans son bassin sur l'île du Saulcy.

Fig. 14 Les frères Steinhoff, nageurs du club la Natation messine

Source : archives privées de la *NATATION MESSINE*

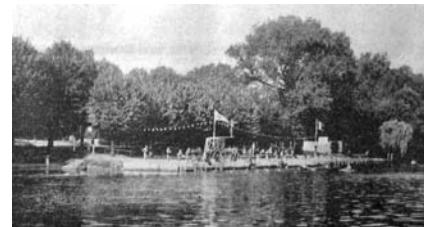


Fig. 15 stade de la Natation Messine, vers 1935

Source : archives privées de la *NATATION MESSINE*

LE RÔLE DES POUVOIRS PUBLICS

La natation étant désormais reconnue comme une nécessité sociale, la municipalité mais également l'État s'emparent du sujet. C'est au début des années trente (avant même le Front populaire) qu'une politique de démocratisation de la pratique de la nage est initiée par le ministère de l'Éducation nationale. Mais pour cela, il faut des enseignants sachant nager. En 1934, seulement 1700 élèves mosellans ont pu bénéficier de l'enseignement gratuit de la natation ; ces chiffres modestes s'expliquent par la rareté des instituteurs étant habilités à enseigner la nage. Pour obvier à ces difficultés, le Conseil général mène une politique très incitative en promettant aux instituteurs volontaires le remboursement de leurs frais de déplacement et une prime de 100 francs pour l'obtention d'un brevet de natation (70). À l'occasion de la mise en service de Metz-Plage, le Service départemental de l'Éducation physique et la Direction de l'enseignement convoquent les instituteurs pour les sensibiliser au sauvetage et à l'apprentissage de la natation (71).

En juillet 1935, les premiers instituteurs passent l'un des brevets de nageur (72) qui les habilitent à enseigner ce sport. Les résultats de cette première session sont peu encourageants, quatre candidats obtenant le brevet de nageur. Le Ministère, aidé des maîtres nageurs de l'Armée et des Municipalités, élabore ainsi progressivement une politique d'apprentissage de la natation au sein des écoles. Les enfants les plus défavorisés n'échappent pas à ce dispositif puisque l'école de plein air du Saulcy intègre l'initiation à la nage à ses cours (73).

(70) – Arch. dép. Moselle, 3 Tp 138,
cours de natation.

(71) – *LE LORRAIN*, 26 juillet 1934.
La convocation des institutrices est prévue pour le lendemain.

(72) – Brevet de nageur (100 m nage libre),
nageur demi-fond, nageur fond, nageur fond supérieur, nageur complet, nageur sauveteur.

(73) – Arch. dép. Moselle, 3 Tp 161,
Instruction publique, hygiène publique.

(74) – *LE MESSIN*, 16 mai 1938.



Fig. 16 baignage Ile du Saulcy,
Ecole de plein air

Source : Arch. dép. Moselle, 3Tp 161
instruction publique, hygiène scolaire.

La démocratisation de la natation débute donc bien avant les politiques volontaristes menées par des figures emblématiques du Front populaire, Jean Zay et Léo Lagrange. Dans un article du Messin de 1938 intitulé « L'art de nager » (74), un professeur d'éducation physique des Écoles de Metz montre que la natation s'intègre désormais dans les programmes scolaires et qu'une première génération d'enfants va apprendre à nager de façon presque systématique.



Fig. 17 La traversée de Metz, 1946

Source : Archives privées
de la **NATATION MESSINE**.

UNE PRATIQUE SPORTIVE QUI DEVIENT UN SPECTACLE

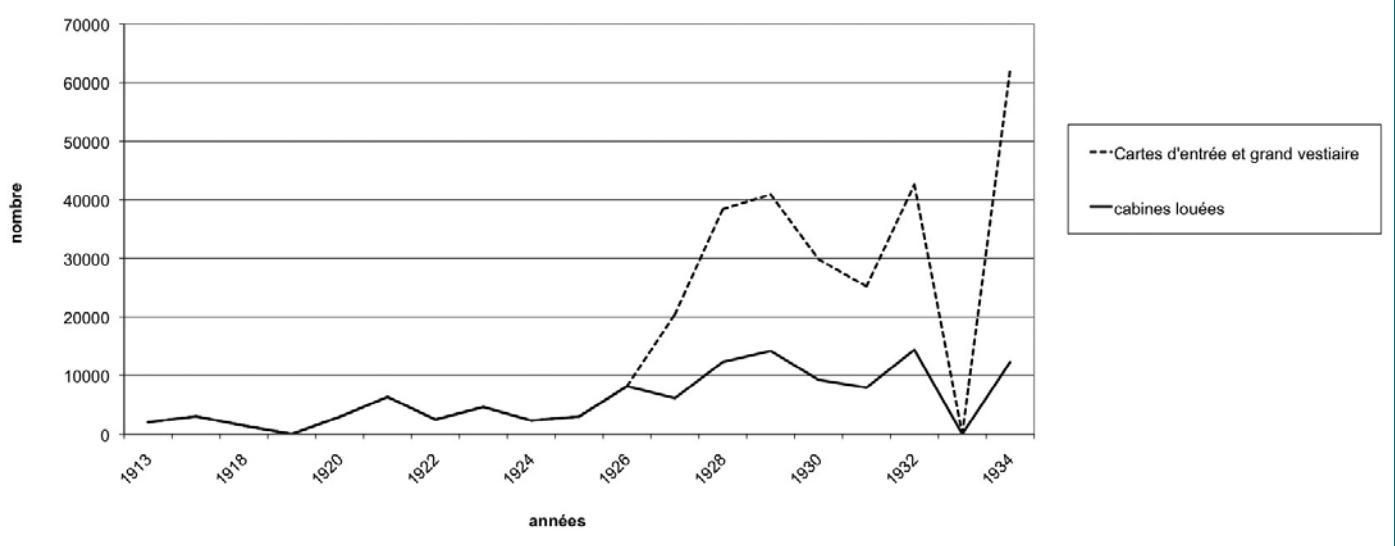
Au même titre que le football ou le cyclisme, les adeptes des sports nautiques tentent de transformer la pratique sportive en un spectacle. Sa démocratisation passerait ainsi par sa mise en scène. Ce sont les associations sportives qui sont encore à l'initiative de manifestations populaires assurant une véritable publicité à leurs activités. Le point d'orgue de l'année sportive nautique devient alors la *Traversée de Metz* à la nage (75). La première épreuve est organisée le 17 août 1924 par la *Natation messine*. Cette manifestation rassemble de plus en plus de compétiteurs, 93 nageurs la première année, 178 en 1937. La course relie Longeville (dans la banlieue de Metz) au Moyen-Pont dans l'enceinte de la ville, soit 3000 mètres. Au terme de la course, un match de water-polo est organisé et, au regard des photographies et des articles de la presse, le succès de cette manifestation est indéniable. La natation est désormais capable de susciter l'engouement de spectateurs. C'est aussi le cas lors de l'inauguration des installations de Metz-Plage, où l'on dénombre plus de 2000 spectateurs (76) pour assister à une compétition de natation et à une démonstration de plongeons. Un calendrier sportif se met lentement en place.

La forte progression de la fréquentation des installations municipales de rivière depuis le début des années 1920 montre l'engouement pour cette nouvelle pratique populaire et ludique. Avant même la construction de Metz-Plage, on constate une augmentation significative des baigneurs qui utilisent les installations municipales sur la Moselle durant les décennies 20 et 30, ce qui témoigne des progrès de cette activité. La mixité tend également à s'imposer progressivement au sein des installations municipales et les bains de cabine qui protègent des regards indiscrets tendent à diminuer durant la période. La fréquentation s'en-vole fort logiquement après l'inauguration des nouvelles installations.

Fig 18 Graphique

Source : Arch. mun. Metz, 1 Md 39-51
bains et lavoirs 1919-1939

Evolution de la fréquentation des bains de rivière municipaux de Metz 1913-1934



FRÉQUENTATION BAINS DE RIVIÈRE				
	Cabines louées	cartes d'entrée et grand vestiaire	Bains de cabine	Bains
1913	2005	0	0	
1914	3011	0	0	
1918	1428	0	0	
1919	Pas de bains	0	0	
1920	2935	0	0	
1921	6335	0	0	
1922	2467	0	0	
1923	4618	0	0	
1924	2305	0	0	
1925	2986	0	0	
1926	8165	0	234	
1927	6138	14295	278	
1928	12288	26109	880	
1929	14174	26719	882	
1930	9250	20586	540	
1931	7920	17283	420	
1932	14371	28209	579	
1933				
1934	12289	49937	371	

Ainsi, la fonction du bain a connu un véritable glissement entre la fin du XVIII^e siècle et les années trente. En 1937, Metz a réussi enfin à mettre en place des aménagements balnéaires qui transforment définitivement le bain. Ce dernier est conçu dès lors comme une pratique essentiellement ludique et sportive. Les photographies noir et blanc de cette période traduisent ainsi une réalité nouvelle, celle de la découverte et de la reconnaissance des bienfaits du temps libre.

Rétrospectivement, la mémoire de la sombre période qu'a constitué la Seconde Guerre mondiale a permis une idéalisation d'un bonheur en France (77), celui du Front Populaire où Doisneau, Ronis et les autres grands photographes ont su saisir des images d'insouciance, de grâce et d'authenticité. Le bain devient alors le paradigme de la révolution des loisirs, d'un temps à soi, d'un corps soigné, d'un peuple heureux. La publicité parue dans *Le Messin* en août 1937 résume finalement assez bien l'autre fonction, sportive, du bain :

« *Un sport utile, un sport sain, la natation. Nous avons à Metz une installation de bains modernes, Metz-Plage, profitez-en, pour votre santé, pour votre sécurité, faites de la natation.* »

(75) – D'autres villes organisent ce même type d'épreuves dans la région : Thionville et Nancy par exemple.

(76) – *LE LORRAIN*, 23 juillet 1934.

(77) – Jean-Pierre Rioux, *AU BONHEUR LA FRANCE, DES IMPRESSIONNISTES À DE GAULLE, COMMENT NOUS AVONS SU ÊTRE HEUREUX*, Paris, Perrin, 2004, 449 p.